

REUNION DU COMITE SYNDICAL LE 26 MAI 2016

Date de convocation du Comité : 19 Mai 2016

Le 26 Mai 2016 à 18h45, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents :

Le Président Jean-René RABILLOUD, Roland SEIGLE, vice-président, Robert BALLEFIN, vice-président, Serge BOUVIER, vice-président, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, Laurent CUISENIER, membre du bureau, Véronique RABILLOUD, membre du bureau, Gérard BEAUGHON, Christian COLAMARTINO, François PETITHOMME, Jean-Michel MARCHAND (Suppléant de Georges VISCOGLIOSI), Georges PIROIRD, Pascal GRZYWACZ, Henri-Denis ALLAGNAT, Cyril ARCHER, Henri HOURIEZ, Charles NECTOUX, Robert CHAPOT, Gérard RIVOIRE, Bernard ODET

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle (Excusée) - CARRON Michel – DIAS Olivier –

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-Yves

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée (Excusée)

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

VISCOGLIOSI Georges (Excusé) – Etais présent son suppléant MARCHAND Jean-Michel

Commune de l'ISLE D'ABEAU

ROBERT Joseph (Excusé)

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine (Excusée)

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

Jean-Pierre THEBAULT

Commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

BALLY Louis

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck (Excusé) – VARNET Jean-Luc (Excusé)

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique (Excusée)

Commune de SATOLAS et BONCE

MILLY Roger (Excusé)

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE – YNNA René

Commune de SOLEYMIEU

CARRIOT Sylvain

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

PAVIET SALOMON André (Excusé) – MOREL Philippe

Commune de TREPT

CECILLON Stéphane – ROYBIN Serge

Commune de VAULX-MILIEU

METTEM Yves (Excusé)

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe

Commune de VILLEFONTAINE

GUETAT Christian (Excusé)

Commune de LA VERPILLIERE

LEGRAIN Ludovic (Excusé)

Ordre du Jour

- ↪ Approbation délibérations comité syndical du 25 février 2016
- ↪ Finances :
 - Décision Modificative n° 1
- ↪ Ressources Humaines :
 - Création poste de directrice et nomination chargée de projets
 - Contrat technicien rivières
 - Formation qualifiante agent terrain
 - Médecine du travail
- ↪ Hygiène et sécurité
 - Convention ACFI
 - Formation assistantes de prévention
 - Formation plan action
 - Formation manipulation extincteurs
- ↪ Informations diverses :
 - Téléphonie
 - Photocopieurs
- ↪ Dossiers technicien rivières
 - Travail des agents et entretien matériel
 - Gestion forestière
 - COFORET
 - Planning travaux BOURBRE / CATELAN
 - ARRA : journée technique
- ↪ Dossier chargée de projets
 - Renaturation BOURBRE
 - Stade COLLONGES
 - Giratoire Pierre Louve
 - Voie verte
 - Futurs locaux
 - Litige MEUNIER

- Dossiers communs
 - Animations
 - Interventions pour des privés
 - Manifestations
 - Litiges
 - Communication
 - Archivage
- Questions diverses

APPROBATION DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur le Président ouvre la séance, informe les membres du comité que le quorum n'étant pas atteint, les différents points à traiter seront présentés mais sans délibération, et demande à Séverine d'effectuer l'appel.

Monsieur le Président propose qu'une nouvelle date soit définie. Le prochain comité syndical se déroulera le jeudi 02 juin 2016 à 9h00.

Messieurs MARCHAND Jean-Michel et ODET Bernard sont arrivés à 19h00. Monsieur GRZYWACZ Pascal est parti à 19h20, Messieurs BALLEFIN Robert et PIROIRD Georges sont partis à 20h00.

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'ordre du jour sera inversé, les agents sortant de la salle pendant la présentation des points Ressources Humaines, ces derniers seront présentés en premier point.

Les différents points à l'ordre du jour lors du conseil syndical du 25 février sont présentés au conseil syndical :

- Présentation du nouvel agent
- Vote du compte administratif de l'exercice 2015 et approbation compte de gestion
- Affectation définitive du résultat 2015
- Vote du budget primitif 2016
- Journée de solidarité
- Détermination des taux promus / promouvables des titulaires
- Réorganisation des services
- Modification montants régime indemnitaire
- Dossier hygiène et sécurité
- Régularisation foncière stade de COLLONGES
- Accord de principe pour la création d'une passerelle sur St MARCEL BEL ACCUEIL
- Commissions
- Programme des agents
- Les peupliers
- Les exploitations forestières
- Communication et éducation
- Points divers techniques
- Questions diverses

Aucun commentaire et aucune question n'étant apportés, le compte rendu de la réunion du comité syndical du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE DE DIRECTRICE ET NOMINATION DE LA CHARGÉE DE PROJETS

Rapporteur Véronique RABILLOUD

Au vu des compétences du nouvel agent et de son intégration rapide au sein de la structure, la création d'un poste de directrice est proposée.

L'agent serait nommé sur ce poste dans le courant de l'automne. Elle deviendra l'interlocuteur privilégié auprès des différents partenaires de la structure et représentera les élus et le personnel, une délégation de signatures pour certains courriers et documents pourra également lui être attribuée.

Elle travaillera également en partenariat avec Séverine sur les Ressources humaines.

Véronique RABILLOUD précise qu'elle a rencontré les agents qui sont en accord avec cette proposition.

CREATION POSTE TECHNICIEN RIVIERES

Rapporteur Véronique RABILLOUD

Le poste actuel de technicien comportant des missions bien spécifiques, le poste qui avait été créé en 2013 ne convient plus, c'est pourquoi il est proposé la création d'un poste de technicien rivières assimilé aux techniciens territoriaux.

FORMATION QUALIFIANTE AGENT DE TERRAIN

Rapporteur Véronique RABILLOUD

Un des agent de terrain, demande depuis plusieurs années, lors de son entretien professionnel, une formation qualifiante en génie végétal.

Cette formation se déroulerait en MFR, en alternance sur 16 semaines, sur la période octobre 2016 – juin 2017. Le coût de la formation est de 5 460€. Les frais d'hébergement s'élèvent à 800€, à voir si le Syndicat les prend en charge ou non. Les frais de repas restent à la charge de l'agent.

Sur sa période de formation, l'agent serait rémunéré 85% de son traitement brut indiciaire sans les primes, tel que stipulé par la loi.

Cette formation a été validée par le bureau le 07 avril 2016.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit surtout d'un investissement sur du long terme pour le Syndicat puisque cette formation permettra à l'agent de travailler plus spécifiquement sur la restauration des berges.

Gérard RIVOIRE ne trouve pas logique qu'un agent ait une perte de salaire alors qu'il suit une formation permettant d'apporter une plus-value à la collectivité. Il demande s'il n'est pas possible que le syndicat prenne une délibération autorisant l'agent à percevoir sa rémunération intégralement. Véronique RABILLOUD précise qu'elle se renseignera afin de pouvoir apporter une réponse à cette question rapidement.

Serge BOUVIER souligne que cet agent a effectué un important travail de curage cette année, et sa formation ne devrait pas impacter le curage de l'année prochaine qui sera un peu moins important.

Monsieur le Président précise que le travail de cet agent s'est beaucoup amélioré sur les deux dernières années, l'agent ayant fait de nombreux efforts, c'est pourquoi il paraît judicieux qu'il puisse suivre cette formation.

MEDECINE DU TRAVAIL
Rapporteur Véronique RABILLOUD

Les agents du Syndicat étaient actuellement suivis par la médecine professionnelle de BOURGOIN-JALLIEU, il s'agit d'un cabinet privé, n'ayant aucune connaissance de la Fonction Publique Territoriale, ce qui crée des aléas lors de dossiers nécessitant un suivi bien particulier, c'est pourquoi il est proposé de passer une convention avec la médecine du travail du Centre de Gestion de l'Isère.

La convention débiterait au 01/01/2017.

Les modalités sont les suivantes :

- Effectuer le suivi médical des agents sur l'antenne de BOURGOIN JALLIEU
- Conseiller l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants sur l'adaptation des conditions de travail
- Analyser les postes de travail
- Visiter les lieux de travail
- Etude de poste
- Avis consultatif sur des projets de construction, rénovation de locaux
- Tarification : 0,53% de l'assiette de la masse des rémunérations versées aux agents de la collectivité. Versement de la cotisation trimestriel.
- Durée de la convention : 3 ans.

CONVENTION ACFI
Rapporteur Véronique RABILLOUD

La convention ACFI (Agent chargé de la fonction d'inspection) a été signée avec le Centre de Gestion de l'Isère le 28 mars dernier.

L'ingénieur prévention interviendra deux ½ journées par an sur la structure. Il pourra apporter une aide au niveau de l'hygiène et la sécurité, lors de la rénovation ou de l'acquisition des nouveaux locaux.

Le coût s'élève à 600€ H.T.

FORMATIONS
(Rapporteur Véronique RABILLOUD)

1 – Formation assistantes de prévention

Deux agents ont été nommées assistantes de prévention, de ce fait ils doivent impérativement suivre une formation de 5 jours la première année, deux jours la deuxième année puis un jour par an les années suivantes.

Ces deux agents étaient inscrits à la formation qui se déroulera en juin au CNFPT du BOURGET du LAC en SAVOIE, le CNFPT vient de les informer que la session étant complète leurs candidatures n'ont pas été retenues.

Séverine suivra ce dossier et inscrira de nouveaux les deux agents pour la session de début 2017.

2 – Formation plan action

Le Centre de Gestion propose, au vu du nombre de demande des collectivités, une formation plan action pour aider les collectivités, le souhaitant, à rédiger le document unique et à monter le dossier de demande de subvention.

Véronique RABILLOUD, élue en charge des Ressources humaines, et un assistant de prévention participeront à la première et la dernière journée. Les deux assistantes de prévention participeront aux autres journées.

Le coût forfaitaire de cette formation s'élèverait à 500€ H.T. environ

3 – Formation manipulation extincteurs

Cette formation obligatoire est programmée le 15 juin pour tous les agents du Syndicat. Elle se déroulera dans les bureaux avec une partie théorique et une partie pratique.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 Rapporteurs Robert BALLEFIN & Séverine

Robert BALLEFIN informe le comité syndical, que les différentes augmentations que devraient connaître le budget, suite aux points cités précédemment en Ressources humaines, devraient être financées par les 20 000€ dont l'EPORA est toujours redevables (redevances syndicales de 2014 et 2015).

Madame CORNET d'EPORA, a contacté Séverine cette semaine pour différents problèmes rencontrés avec les avis de paiement, donc à priori les règlements ne devraient plus tarder.

Robert BALLEFIN précise que les 120 000€ qui sont disponibles depuis la prise du mandat en 2014 doivent impérativement restés disponible. Cette somme permettra au Syndicat d'avoir un apport lors de l'acquisition ou de la rénovation des locaux.

Quelques réajustements de crédit sont nécessaires pour pouvoir notamment payer la formation de l'agent de terrain et attribuer la NBI au nouvel agent. La décision modificative se présente comme suit :

ARTICLE	SOMME A RAJOUTER	SOMME A ENLEVER	LIBELLE
6184 – Somme à verser à des organismes de formation	5 460€		Formation agent terrain
64112 – NBI	1 000€		Ajout sur salaire chargée projets
61523 -1 Entretien et réparations voiries		6 460€	
TOTAL	6 460€	-6 460€	

Robert BALLEFIN souhaite avoir quelques informations concernant les différentes recettes attendues en ce milieu d'année.

Séverine précise que les communes ont réglées leurs participations, il en reste quelques-unes à encaisser. Les baux de chasse et pêche sont en cours. Il reste quelques contribuables qui n'ont pas encore réglés leurs redevances syndicales de 2015.

ORANGE a effectué un remboursement de 480€ H.T. puisque Séverine s'est aperçue que la location de la Livebox était facturée en doublon.

Jean-René RABILLOUD précise que depuis un an ½ environ aucun vandalisme n'a été constaté sur la pelle hydraulique.

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur Séverine

1 – Téléphonie

Une étude des consommations téléphoniques a été réalisée en début d'année 2016 par un partenaire extérieur d'ORANGE. Suite à cette étude, une nouvelle proposition a été faite au Syndicat, incluant une modification des forfaits et l'acquisition de matériel adapté aux besoins du Syndicat.

Cette modification des forfaits et l'installation du nouveau matériel devrait permettre une baisse annuelle des télécommunications de 740€ HT.

L'installation du matériel a été réalisé le 11 mai dernier, Séverine et Véronique S. ont été formées sur l'utilisation du nouveau matériel.

Véronique S. précise que si les élus contactent le Syndicat par téléphone, ils seront accueillis par un nouveau message d'attente.

2 – Photocopieurs

Lors du changement du contrat et du changement du photocopieur IR 5235, en septembre 2015, Séverine a mal été informée, puisqu'à l'époque, le commercial lui avait conseillé de garder le petit photocopieur (IRC 400) pour la scannérisation des factures au bon format pour la dématérialisation des données avec la trésorerie. Le nouveau photocopieur n'étant pas en capacité de réaliser ce type de scan.

Il s'avère, après recherche, que le nouveau photocopieur est en capacité de gérer le bon format de SCAN. De ce fait, Séverine a demandé au nouveau commercial de C'Pro de lui faire une nouvelle proposition avec une reprise du petit photocopieur.

Le contrat n'ayant pas un an, une modification entrainerait un coût supplémentaire pour la structure de 2 400€ HT par an. C'est pourquoi, le Syndicat va conserver dans un premier temps les deux photocopieurs.

Elle rencontrera de nouveau le commercial de C'Pro courant juin 2017 afin qu'il nous fasse une nouvelle proposition avec une reprise de l'IRC 400.

Si aucun geste commercial n'est réalisé en juin 2017, Séverine a informé le commercial que le Syndicat ferait appel à un de leurs concurrents.

DOSSIERS TECHCIEN RIVIERES

Rapporteur Mathieu

1 – Suivi du travail des agents et entretien du matériel

Lionel a réalisé 660 heures rotor pour la saison avec l'élagueuse, le nombre de kilomètres parcourus réellement est de 700 kilomètres, avec 90 kilomètres de linéaires.

Actuellement il travaille sur son programme de débroussaillage.

Le CATELAN a été ré-ouvert et entretenu correctement cette année. Mathieu précise que ce travail va leur permettre d'effectuer la restauration des berges sur ce secteur, impossible jusqu'à présent car inaccessible.

Un point sur les conditions d'entretien de la voie verte, et plus particulièrement sur le broyage de la végétation, a été réalisé entre Lionel, Mathieu, Véronique S. et Raymond CONTASSOT.

Gérard RIVOIRE souhaite obtenir de plus amples informations sur l'entretien de la voie verte.

Raymond CONTASSOT précise que toutes les plantations importées par la CAPI resteront à la charge de la CAPI. Le Syndicat continuera l'entretien des espaces non touchées par la CAPI.

Les pertes sur les plantations qui ne pourront plus être effectuées par le Syndicat le long de la voie verte, seront compensées chaque année. Une convention signée par toutes les parties a été prise à ce sujet. La compensation financière pour le Syndicat s'élève à 3 000€ par an sur trois ans. Un point sera refait dans trois ans, voir avant, en cas de besoin. Le Syndicat percevra également une compensation pour la perte sur les non-replantations de 2€ par arbre non replanté par an pendant 20 ans.

Raymond CONTASSOT précise que dans la zone des jardins populaires de BOURGOIN-JALLIEU, entre BARBUSSE et la passerelle, la CAPI n'a pas réussi à obtenir la portance prévue au départ, par convention, le Syndicat ne pourra donc pas effectuer l'entretien habituel sur ce secteur. Les systèmes de retenues (barrières) mis en place sont plus hauts que ce qui était prévu au départ, l'entretien des berges à l'arrière de ces ouvrages sera donc impossible avec les engins, cette zone restera donc à la charge de la CAPI.

Les travaux devraient bientôt s'arrêter, la couche de roulement a été faite.

Raymond CONTASSOT précise que la Renouée du Japon reste le plus gros problème à gérer sur ce secteur.

Au niveau de l'entretien, Véronique S a vu avec la CAPI ce que Lionel pourra réaliser avec son tracteur sera fait le reste n'étant pas à la charge du Syndicat. Ce point devra être validé par écrit.

Christophe a effectué 23 kilomètres linéaire de terrassement. Le nombre de kilomètres entretenus avec demande de dossier loi sur l'eau s'élève à 3.250 kilomètres.

Christophe a également travaillé en partenariat avec Mathieu sur la préparation des chantiers de restauration de berges sur le CATELAN et la BOURBRE sur les communes de VAULX MILIEU et BOURGOIN-JALLIEU.

Gérard RIVOIRE souhaite savoir si les élus peuvent avoir à leur disposition les kilométrages du curage et du débroussaillage, réalisés par Christophe et Lionel.

Séverine précise que ces informations sont indiquées dans les comptes rendus de comités syndicaux et chaque année un bilan d'activité est joint aux avis de paiement.

2 – Gestion forestière

Les agents de bureau ont revu intégralement les contrats de vente de bois sur pieds, ainsi que la fiche d'état des lieux contradictoire.

575 mètres cubes de peupliers ont été cubés cette année correspondant à environ 500 arbres, qui seront mis en vente prochainement. Les lots seront mis en ligne sur le site internet et proposés aux bûcherons déjà connus du Syndicat.

Des ventes de bois de berges ont été réalisées sur le 1^{er} trimestre 2016. Un récapitulatif des ventes sera réalisé en fin d'année 2016 et le montant des ventes de l'année sera rapporté au comité syndical.

3 – COFORET – Renouvellement plan de gestion simplifié

Lors de sa participation à l'Assemblée générale de COFORET, Mathieu a rencontré Monsieur Didier JOUD, directeur de développement durable et en charge des relations avec les adhérents, qui lui a expliqué que le Syndicat devait élaborer un plan simple de gestion puisque propriétaire de plus de 25 hectares de forêts.

Le premier Plan de gestion élaboré par l'ONF, en 2004, s'est terminé en 2014.

Le plan de gestion permet au syndicat d'obtenir à nouveau le label PEFC, permettant une valorisation de nos arbres. D'autre part, ce document permettrait à la structure de bénéficier de subventions pour l'acquisition de plants et de protection des plants et peut-être pour d'autres interventions.

L'adhésion à la coopérative ouvre accès à un outil cartographique : GEOFORET, permettant un suivi complet des peupliers.

COFORET propose également un accompagnement et des conseils pour les futures campagnes de replantations. Le Syndicat restant le seul décisionnaire.

Une demande de devis a été réalisée auprès de COFORET pour l'élaboration de ce plan de gestion simplifié. Une mise en concurrence sera réalisée avec l'ONF.

Véronique S. précise que contrairement à l'ONF, qui va nous remettre le plan de gestion uniquement, COFORET propose en plus de cette prestation de rédaction du plan de gestion, un accompagnement par la suite.

Véronique et Mathieu verront avec l'ONF s'ils peuvent également apporter un accompagnement à la structure après la rédaction du plan de gestion.

COFORET est a priori la seule coopérative présente sur la Région Rhône Alpes.

4 – Planning des travaux restauration de berges sur le CATELAN et la BOURBRE.

Jean-René RABILLOUD précise que le Syndicat a besoin de remblai style terre végétale ou gros gravier pour le chantier de restauration de berges du CATELAN, si les élus ont possibilité de mettre à disposition ce type de matériau pour le Syndicat, ils peuvent contacter Mathieu.

Les travaux de restauration des berges sur le CATELAN, sur la commune de VAULX-MILIEU, ont débutés le 17 mai. Christophe, le stagiaire Benjamin, Mathieu et Véronique travaillent sur ce secteur. Dans un premier temps, les agents ont enlevé les embâcles. La même technique que sur la BOURBRE à BOURGOIN-JALLIEU sera utilisée sur ce secteur.

Dès que les travaux seront terminés sur les trois encoches d'érosion du CATELAN, l'équipe débutera les travaux sur la BOURBRE en amont des travaux réalisés à l'automne 2015.

Serge BOUVIER précise que les travaux qui ont été réalisés sur la BOURBRE à l'automne 2015, sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU ont bien tenus.

Robert BALLEFIN précise qu'il est passé sur le chantier et que Véronique participe également avec les agents et qu'elle n'hésite pas à mettre les pieds dans l'eau.

Mathieu précise que Lionel ne peut pas être sollicité actuellement sur ce chantier car il lutte contre la Renouée du Japon, il est donc important que Véronique et Mathieu assistent Christophe sur ce chantier.

5 – Journée technique ARRA

Mathieu participera le 30 mai à une journée technique à GIVORS sur le thème des zones tampons et des pollutions diffuses, le Syndicat étant particulièrement concerné par ce thème.

Plusieurs courriers ont été envoyés dernièrement à différentes communes, suite au constat du non-respect des zones enherbées sur le périmètre syndical.

DOSSIERS CHARGEE DE PROJETS

Rapporteur Véronique

1 – Renaturation de la BOURBRE

Les membres du bureau ont rencontré François BATAILLE, ingénieur au SMABB, le 15 mars. Le dossier de renaturation de la BOURBRE a été représenté, l'organisation des différents partenaires a été étudiée.

La renaturation de la BOURBRE devrait se faire en rive gauche de la BOURBRE, les berges situées en rive gauche de la BOURBRE appartenant au Syndicat sont donc amenées à disparaître. Un certain nombre d'évolution est donc à prévoir dans le programme qui sera mis en place dans les années futures, afin que le Syndicat puisse récupérer les linéaires amenés à disparaître.

Un protocole d'accord sera donc mis en place entre le SMABB et le syndicat des marais, afin que le foncier du Syndicat des marais qui sera impacté par la renaturation soit compensé.

Véronique précise que les baux de pêche et chasse étant amenés à disparaître sur certains tronçons, les compensations seront également indiquées sur le protocole.

Des points complémentaires devraient être apportés à ce dossier d'ici la fin d'année, puisque le bureau d'étude, BURGEAP, devrait commencer ses démarches prochainement.

2 – Stade de COLLONGES

Le virage de la Vieille BOURBRE située au-dessus du stade pourrait être acquis en remplacement des parcelles du Syndicat récupérées pour l'extension du stade.

Véronique S. est toujours en contact avec les propriétaires. Le dossier avance tranquillement et ne sera certainement clos à l'automne 2016.

Roland SEIGLE souhaite savoir si le Syndicat achète aussi les francs bords sur cette zone. Véronique précise que le Syndicat achètera les parcelles avec les francs bords puisqu'elles sont situées le long du cours d'eau.

3 – Giratoire du PIERRE LOUVE – RD 208

La Mairie de l'ISLE D'ABEAU a clos le dossier concernant l'étude sur la création du futur giratoire entre le PIERRE LOUVE et la RD 208. Aucun avant-projet n'est prévu pour l'instant.

Quoiqu'il adienne le syndicat est propriétaire de 242 mètres carré sur ce secteur, une compensation équivalente sera donc demandée.

4 – Voie verte

L'entretien de la ripisylve s'effectuera uniquement avec un passage de tracteur et uniquement d'une part et d'autre pour éviter les interventions de passage multiple.

Une visite de chantier est organisée tous les lundis matins à 10h. Les élus souhaitant y participer sont les bienvenus.

L'aménagement de l'air du GUA devrait être réalisé en semaine 24, avec l'implantation de tables de piques niques et de quelques bancs.

Le revêtement sera réalisé sur une longueur un peu plus longue que prévu afin que Lionel puisse réaliser des essais avec le tracteur à la fin de l'été début de l'automne, afin d'être sûr qu'aucun souci soit rencontré pour l'entretien.

5 – Futurs locaux

Les locaux situés vers Emmaüs, pourraient être susceptibles d'intéresser le Syndicat pour l'aménagement des locaux administratifs et techniques.

Suite à la visite qui s'est déroulée le 31 mars, Véronique a demandé à Monsieur SAUGEY différents devis pour l'allotissement. Les travaux incombant au propriétaire s'élèveraient à 29 500€ HT, à l'heure actuelle on ne sait pas si ces travaux seront répercutés sur le prix de vente final. Les travaux restant à la charge de l'acquéreur s'élèveraient à 10 500€ H.T. environ (peinture, etc).

Le prix de vente s'élève actuellement à 310 000€ environ.

Une visite sera organisée avec l'ensemble des agents le 21 juin. Véronique précise que si certains élus souhaitent participer à la visite ils seront les bienvenus.

Robert CHAPOT précise qu'il pourrait être intéressant de contacter Sylvain CARRIOT pour qu'il accompagne les agents lors de la visite puisqu'il travaille dans les travaux publics.

6 – Litige MEUNIER – BION / BOURBRE

Une séance contradictoire a eu lieu le 28 avril en présence de l'AREA, la DDT, le SMABB, le Syndicat des marais, les avocats de chaque partie et Monsieur MEUNIER, lors de laquelle il a été convenu qu'un spécialiste en exploitation agricole serait sollicité pour réaliser une estimation de la perte de Monsieur MEUNIER sur les dernières années. Les assurances prendraient en charge cette estimation, sachant que l'assurance du Syndicat des marais souhaite que cette compensation soit partagée avec l'assurance du SMABB.

DOSSIERS COMMUNS

Rapporteurs Véronique, Mathieu, Séverine

1 – Animations

Véronique et Mathieu ont été sollicité par la commune de SALAGNON pour réaliser des animations auprès dans le cadre des TAPS auprès des scolaires (classes de CE2, CM1, CM2). Les marais leur ont été présentés.

Mathieu précise que ces animations permettent de présenter les marais et de sensibiliser les scolaires sur l'environnement.

Des animations ont également été réalisées auprès d'adultes, notamment la présentation du sentier pédagogique auprès de la Commission environnement de la VERPILLIERE.

2 – Interventions pour des privés

Quelques interventions auprès de particuliers sont également gérées par Véronique et Mathieu, suite à des problèmes d'inondation, de Renouée du Japon, etc.

3 – Manifestations prévues prochainement

Diverses manifestations sont prévues prochainement sur le périmètre syndical :

- CAPI-RAID les 04 & 05 juin, sur la BOURBRE du pont des Guinguettes jusqu'au méandre de VILLEFONTAINE, en canoë kayak. Le Syndicat fera une équipe.
- Sur les pas de Gilou : 03 juillet sur la commune de VENERIEU
- Le Mud-Day les 04 & 05 septembre sur la commune de VENERIEU. Le Syndicat devrait faire une équipe. Un état des lieux avant et après la manifestation sera réalisée.

4 – Litiges en cours

Des coupes de bois ont été réalisées sur les francs bords du Syndicat sur la commune de SALAGNON, un courrier a été émis à la commune.

Sur la commune de l'ISLE ABEAU, des agriculteurs ont labouré trop près du chemin, le Syndicat n'a donc plus possibilités d'effectuer l'entretien. La commune a été sollicitée pour intervenir auprès des agriculteurs afin que la bande enherbée soit respectée.

5 – Communication

Il serait intéressant de pouvoir acquérir différents outils pour améliorer la communication :

- KAKEMONO pour les salons
- Flyers
- Panneaux
- Brochures
- Articles sur internet

Des petits panneaux indiquant le sentier des marais ont été mis en place sur la commune de VENERIEU au niveau de la base de loisirs.

Les panneaux du sentier pédagogique seront revus prochainement.

Quelques articles dans la presse et sur le site internet seront diffusés concernant les différents travaux notamment sur la restauration des berges le long du CATELAN et de la BOURBRE.

6 – Archivage

Séverine et Véronique effectuent actuellement une réorganisation des archives, qui seront désormais classées par thème (FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, PERIMETRE SYNDICAL, ETC), dans des boîtes de couleurs différentes.

Beaucoup de documents étant en doublon voir en triple exemplaires, un tri sera également réalisé.

La structure de l'archivage réalisée par le Centre de Gestion de l'Isère en 2012 sera conservée.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Jean-René RABILLOUD,

Président

